

En ce qui concerne la politique canadienne de l'énergie, l'honorable député sait fort bien qu'elle est basée sur trois principes fondamentaux, savoir premièrement que les Canadiens doivent avoir un plus grand accès à cette industrie, deuxièmement, qu'on doit viser à atteindre la sécurité énergétique en ce qui concerne le pétrole et cette sécurité énergétique va venir surtout des sables bitumineux et des activités dans les terres du Canada, et troisièmement, qu'on doit avoir un régime énergétique selon lequel les consommateurs canadiens ne souffriront pas du type de prix que les progressistes conservateurs voulaient leur imposer lorsqu'ils étaient au pouvoir, et c'est la politique que nous allons continuer à pratiquer.

* * *

[Traduction]

LES FORCES ARMÉES DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RELÈVEMENT DES SOLDES

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il l'intention de relever les soldes des forces armées du Canada le 1^{er} avril prochain et, si tel est le cas, dira-t-il à la Chambre quelle sera en moyenne la proportion accordée?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, comme l'honorable représentant de Northumberland a déjà fait du service militaire, je comprends qu'il s'intéresse à la question. Il se souvient probablement de l'époque où il était dans l'armée et touchait quelques dollars par semaines ou par jour. Toutefois, je me souviens . . .

Une voix: Un dollar par jour.

M. Lamontagne: La hausse des soldes est à l'étude en ce moment, mais quelle que soit la proportion du relèvement ou notre décision, nous tiendrons compte du milieu spécial, des aptitudes et des compétences de nos forces armées.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION KEABLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT VIS-À-VIS LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Récemment, au

Questions orales

Québec, la Commission Keable rendait public son rapport. Plusieurs recommandations importantes de ce rapport s'adressaient à la Gendarmerie royale du Canada dont celle de poursuivre en justice les agents fédéraux responsables de six actes illégaux. La principale recommandation avait trait cependant à l'infiltration de groupes dits subversifs afin que les policiers ou individus qui s'étaient ainsi infiltrés reçoivent préalablement un mandat d'un juge pour agir de la sorte. Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à cette importante recommandation de la Commission Keable, et quelles mesures disciplinaires entend-il prendre envers les agents de la GRC impliqués dans les actes illégaux décrits par cette Commission?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai bien noté les recommandations de la Commission Keable, mais comme tout le monde sait, et surtout le député, la Commission McDonald siège et nous attendons les résultats et le dernier rapport de cette commission, que je n'ai pas encore reçu, avant de prendre une décision là-dessus. Néanmoins, comme le député le sait aussi, non seulement des recommandations touchaient à la Gendarmerie royale du Canada, mais aussi d'autres corps de police au Québec ont fait des recommandations au procureur général de cette province. Ce dernier assume ses responsabilités quand il est prêt à le faire.

● (1500)

[Traduction]

LE RAPPORT SUR L'OUVERTURE DU COURRIER PAR LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, bien des Canadiens se demandent si les petits amis du premier ministre au Conseil privé auront bientôt fini de préparer pour la publication le rapport de la Commission McDonald qui a étudié notamment la question de l'ouverture du courrier de première classe par la GRC. Étant donné que le solliciteur général et son prédécesseur progressiste-conservateur n'ont pas été longs à donner suite aux recommandations de la Commission Marin et à autoriser la GRC à ouvrir les lettres des Canadiens avec l'assentiment complaisant de nos tribunaux, le solliciteur général a-t-il reçu de la GRC le rapport révisé que celle-ci lui promet depuis longtemps, et s'il ne l'a pas encore reçu, pourquoi s'empresse-t-il à ce point d'appuyer cette intrusion indue dans la correspondance privée des Canadiens?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je m'élève énergiquement contre les propos méprisants que le député tient à l'endroit de nos tribunaux lorsqu'il parle de leur assentiment complaisant . . .